

Partenariat entre l'Adem et la Chambre de commerce

L'Agence pour le développement de l'emploi (Adem) et la Chambre de commerce annoncent un partenariat en matière de formation professionnelle continue. Partenariat dans le cadre duquel la Chambre de commerce met à disposition un contingent de places de formation de l'offre LSC, l'organisme de formation de la chambre patronale. *«Une nouvelle étape dans la collaboration rapprochée que les deux organisations ont mise en place pour développer des projets communs en vue de combattre de manière concertée le problème du chômage au Luxembourg»*, indiquent les deux organismes dans un communiqué. Tout demandeur d'emploi ayant déter-

miné un projet professionnel réaliste en étroite concertation avec son conseiller référent à l'Adem pourra effectuer une demande d'inscription en formation préalable et accéder à cette offre en cas de validation de son dossier.

Pour l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem), la formation professionnelle est un outil essentiel et vital dans la lutte contre le chômage et son utilisation ciblée selon les profils et les parcours professionnels des personnes inscrites auprès de l'agence devra permettre d'accélérer leur réinsertion professionnelle en les munissant des compétences recherchées sur le marché de l'emploi.